

## Projets d'installation d'éoliennes dans les Hautes-Corbières - Rapport critique

Tout d'abord il est important de clarifier le contexte, il ne s'agit pas ici de décider entre l'éolien et le nucléaire, il s'agit de définir si notre territoire est adapté à ce type de projet industriel. Le 26 juillet 2017, grâce à des lanceurs d'alertes, à la mobilisation d'une majorité d'habitants du village présent au Conseil Municipal, les témoignages d'habitants vivant près des éoliennes implantées à Lezignan, une pétition de 34 signatures remise à Me le Maire par le doyen du village et une lettre accompagnée de ce rapport critique de 6 pages sur l'éolien, le Conseil Municipal, alors qu'il s'apprêtait à valider le projet en catimini, s'est finalement prononcée à l'unanimité contre la signature d'une promesse de bail pour l'implantation de 6 éoliennes sur la commune, entraînant ainsi l'abandon du projet. Dernacueillette, Laroque de Fa, Mouthoumet, Félines Termenes, Davejean, Massac, Quintillan, Cascastel et encore Palairac ont encore pour projet l'installation de parcs éoliens sur leurs territoires. Alors que les éoliennes du Tauch avaient déjà divisé la population il y a quinze ans, des élus locaux ont à nouveau l'intention de sacrifier la vue sur le paysage magnifique et préservé des Corbières, sa biodiversité exceptionnelle et son calme, à des intérêts financiers de court terme, alors que ces machines gigantesques (120 mètres de haut, 160 mètres en bout de pale), dangereuses à de nombreux égards, pas aussi écologiques que ce que l'on aimerait nous faire croire et nécessitant une maintenance importante, paraissent, jusqu'à preuve du contraire, toujours aussi inadaptées à notre territoire. N'oublions pas la fragilité de notre environnement et le caractère périssable d'une image, de l'attrait d'une région et de son tourisme. Au final, cela nous coûtera bien plus que cela nous rapportera.

### Une rentabilité artificielle

Actuellement, les éoliennes sont uniquement rentables pour les investisseurs du fait qu'EDF soit contraint de racheter l'électricité produite par l'éolien au double du prix habituel. C'est donc par un mécanisme artificiel de ponction d'argent public (issu de la taxe CSPE) vers des intérêts privés et par des tarifs augmentés que les promoteurs éoliens peuvent continuer à s'enrichir, hélas au détriment des consommateurs, des contribuables et surtout des habitants et de l'environnement des zones impactées. L'installation d'éoliennes sur nos communes et Communauté de Communes permettraient de bénéficier de plusieurs dizaines de milliers d'euros chaque année pendant au moins quinze ans, des taxes plus un loyer de 5000€ par an et par éolienne. Alléchés par ces rentrées d'argent supplémentaires, les maires et les conseillers sont séduits par les promesses des promoteurs en leur faisant croire en plus qu'ils vont « sauver la planète » en plantant des éoliennes dans la nature. Tout d'abord, le montant total des taxes peut-être estimé à 14.000€ pour une éolienne de 2 MW, taxe répartie entre la région (30%), la communauté de commune (50%) et la commune qui en a la plus faible part, 20% soit un peu moins de 3000€ par éolienne. Hélas, ceci peut entraîner pour la commune une diminution de certaines subventions et des charges nouvelles, comme l'entretien des accès, vont apparaître. Les sommes espérées sont somme toute relativement faibles et le risque de perte de valeur des biens immobiliers est important. Beaucoup d'habitants seraient prêts à payer un peu plus d'impôts locaux (quelques dizaines d'euros) pour échapper aux éoliennes.

### Un démantèlement très coûteux

Trouver la motivation et l'argent pour investir et récolter plus d'argent est facile, mais motiver les acteurs concernés à mettre la main au porte-feuille et se retrousser les manches pour faire démanteler les éoliennes risque d'être bien plus difficile. En effet, chaque parc est géré par une petite société créée

spécialement, à faible capital et indépendante juridiquement de la maison mère. La majeure partie des profits iront aux promoteurs qui pourront s'enrichir et auront le droit de revendre à n'importe qui grâce à la "faculté de substitution" inscrite dans la promesse de bail en vue de l'exploitation d'un parc éolien, que les municipalités ont signées ou prévoient de signer. Le démantèlement de ces énormes machines devrait en principe être assuré par le promoteur, mais depuis 2011 les éoliennes dépendent du régime des installations classées ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Ce classement, qui concerne tout site industriel, engage le propriétaire foncier à démonter les installations industrielles et à dépolluer son terrain (béton compris) en cas de faillite ou de désertion du locataire exploitant. En cas d'accident ou d'arrêt de production, cette société se met en faillite et tout retombe sur le propriétaire. La charge du démantèlement incombera alors à la commune : 400.000 à 500.000€ minimum à comparer aux 45.000€ de taxes qu'elle aura perçues pendant 15 ans. Autant savoir aussi que les 500m<sup>3</sup> de béton armé resteront au final, quels que soient les engagements pris et le terrain cessera définitivement d'être exploitable du point de vue agricole, en raison du béton qu'il sera impossible de détruire. Les zones naturelles sacrifiées aux éoliennes sont, elles aussi, définitivement perdues. Rétablir une forêt, une zone sauvage, la faune, la flore et l'hydrographie d'une colline, n'est pas quelque chose qui se règle en quelques années mais sur des décennies. L'impact sur la nature et le paysage de nos communes serait donc considérable, à court et à long terme, accélérant par la même occasion le processus de désertification tant redouté.

#### Les éoliennes écologiques, une contre vérité

Au sol, après le dessouchage des arbres et la construction des voies d'accès pour les engins, ce ne sont pas moins de 300 à 500 m<sup>3</sup> de béton qui sont coulés pour le socle de chaque éolienne. Ce n'est pas une mince affaire, les dégâts sur l'environnement sont considérables, notamment sur le réseau hydrographique et les sources des montagnes. Quand on voit les terrassements, le coût du fioul utilisé, le cuivre nécessaire, les fuites d'huiles de lubrification et les autres produits chimiques des machines, l'on peut se demander en quoi les éoliennes sont qualifiées d'écologiques. Par ailleurs, chaque éolienne industrielle contient plus de 600 kilos de métaux issus des terres rares, dont la production se fait à plus de 90 % en Chine. L'AFP a publié en 2011 son enquête "Les Ravages des terres rares en Chine" montrant l'impact dramatique des processus de production qui font notamment exploser le nombre de cancers chez les travailleurs et riverains des exploitations. Les éoliennes n'ont d'autre part rien d'une énergie pérenne car, au-delà des terres rares, pour produire ne serait-ce que 50% de notre énergie électrique à l'aide d'énergie renouvelable, la demande en matériaux serait de plusieurs fois la production mondiale totale annuelle, la Terre ne suffira pas. Pour obtenir un réseau à l'équilibre l'éolien, par nature intermittent, demande de coupler sa production à 75% avec un moyen de production très rapide à mettre en œuvre comme les centrales à gaz ou à charbon, donc pas si propre et renouvelable que ça. Quant à ceux qui espèrent que, grâce aux éoliennes, l'on fermera des centrales nucléaires, ils auront les éoliennes et les centrales. Enfin, n'oublions pas l'incompatibilité entre les éoliennes et la présence d'espèces protégées végétales et animales. Une étude de la Société espagnole d'ornithologie estime qu'entre 6 à 18 millions d'oiseaux, et bien plus de chauves-souris, meurent chaque année à cause des 18 000 éoliennes installées en Espagne.

#### L'environnement, le paysage, le patrimoine, un territoire adapté aux éoliennes ?

La protection du patrimoine naturel commun et de la beauté des paysages sont des enjeux fondamentaux pour un territoire comme le nôtre. "Depuis la réalisation du parc éolien du Mont Tauch, les reliefs les plus caractéristiques du département sont évités" affirme le code de bonne conduite publié par la préfecture

de l'Aude en 2004, reconnaissant implicitement une erreur. En effet, ce type d'implantation d'éoliennes transforme une partie de notre campagne en zone industrielle faisant fuir les randonneurs, essayez donc d'aller pique-niquer aux pieds des éoliennes du Tauch. Il n'est nullement question ici d'être hostile au principe des énergies renouvelables mais, couvrir les paysages de notre région (qui ne sont pas renouvelables eux) de machines industrielles gigantesques est très discutable. Il s'agit ici de défendre notre cadre de vie et un territoire apprécié par de très nombreux touristes français, européens et du monde entier, la France restant une des premières destinations touristiques au monde. Or, installer des éoliennes géantes sur les Hautes Corbières, c'est impacter le paysage et l'horizon à 40 kilomètres à la ronde, elles empêchent de profiter sereinement du paysage car elles jouent le rôle d'un attracteur hypnotique (rotation permanente) captant les réflexes de la vision. Les éoliennes, généralement implantées sur les hauteurs, seront visibles de tous les châteaux cathares et des sommets des Corbières. La DREAL insiste pourtant sur cette dénaturation à terme et souhaite "garder le caractère esthétique de notre belle Aude" par la préservation du paysage. Selon elle, il est important d'assurer sa diversité en luttant contre le mitage du territoire. Pourtant, la politique de développement de l'éolien semble n'en être qu'à ses débuts, plusieurs communes des Corbières ayant pour projet l'installation de parcs éoliens, cela entraînera nécessairement la création de transformateurs et de nouvelles lignes à haute tension (voir en Aveyron) avec le risque de se retrouver avec de véritables champs d'éoliennes sur des massifs entiers. Après réflexion, l'industrie éolienne n'a certainement rien à faire dans ce paysage préservé que sont les Hautes-Corbières car la forte identité paysagère et environnementale de notre territoire lui est incompatible, surtout si l'on prend en compte les problématiques de covisibilité. On capitalise sur l'image, l'absence d'industrialisation, des personnes s'installent sur le territoire ou y viennent pour son caractère sauvage et préservé. Si ce capital est détruit par quelques élus capables de vendre le bien commun, cela rejillira sur tout le monde car le sujet est complexe et cristallise de fortes tensions sur un territoire.

### Un bouleversement de l'écosystème, une zone sauvage détruite !

Il est d'autres effets néfastes largement minimisés qui sont les impacts sur la biodiversité. De grandes portions de nos communes sont situées en zone classée Natura 2000 et l'équilibre écologique des sites investis par les projets éoliens (zones humides, sites de nidification des oiseaux, passages migratoires...) sera fortement détérioré. Alors que les estimations de nombreux scientifiques montrent que la faune de la Terre est en train de subir sa sixième extinction de masse, alors que l'on atteint de toujours nouveaux records de déforestation, la préservation des zones sauvages et semi-sauvages bénéficiant d'une grande diversité de faune et de flore devrait être une priorité. L'on modifie le sol et donc la flore, avec des blocs de béton enfouis profondément pour supporter les machines et qu'il n'est en fait pas prévu de déconstruire à la cessation d'activité (environ 40 tonnes d'acier et 900 tonnes de béton). Ensuite, l'implantation d'éoliennes nécessiterait d'importants travaux de défrichage avec la destruction d'arbres et de plantes abritant de nombreuses espèces d'insectes, de reptiles, de batraciens, etc., pour certaines devenues rares ou protégées et faisant partie d'une chaîne alimentaire au bout de laquelle l'on trouve l'avifaune. Il est prouvé que des centaines d'oiseaux et de très nombreuses chauve-souris sont tués chaque année sur un parc éolien. De plus, le maintien en pelouse des surfaces d'implantation des éoliennes favorise certaines espèces de petits rongeurs qui constituent les proies de beaucoup d'espèces de rapaces, ce qui augmente la fréquentation des sites par ces derniers. Placer des éoliennes dans les couloirs de passages locaux ou migratoires est une atteinte grave à la biodiversité et une violation des lois et décrets protégeant ces espèces. Plusieurs grands rapaces font en effet l'objet de coûteux Plans Nationaux d'Action et de Plans

d'Action de l'Union Européenne au frais du contribuable. Alors que dans toute l'Europe l'on constate de terribles dégâts sur les oiseaux dus aux éoliennes, allons-nous sacrifier le travail accompli ?

### Le risque d'incendie

Le risque d'incendie est majeur sur notre territoire, or, après la rupture de pales, l'incendie représente la 2ème cause des incidents recensés sur des parcs éoliens dans le monde sur la période 2000-2012. Un arrêt récent du Conseil d'Etat a retenu que l'implantation d'un projet éolien – en l'occurrence celui du pays de Sommières dans le département du Gard – ne pouvait être autorisée dans une zone à risque élevé d'incendie, alors même que des mesures compensatoires étaient prévues au sol. Après avoir pris soin de caractériser la nature et la probabilité du risque, la décision relève que le couloir aérien aménagé pour les avions bombardiers d'eau (dont la hauteur de largage au-dessus de la végétation est nettement inférieure à celle des éoliennes) restait insuffisant pour assurer la protection de la zone dans un rayon de 600 mètres autour de chacune des éoliennes. Ironie du sort, l'incendie qui a ravagé 20 hectares sur la commune de Maisons le vendredi 28 juillet 2017 aurait sans doute été bien pire sans l'intervention répétées des avions. la seule solution resterait alors de couper la forêt pour qu'elle ne brûle pas.

### Un impacte sur la santé, des divisions et des querelles

Selon le dernier rapport de l'Académie de Médecine (2017), la défiguration du paysage par des structures considérées comme inesthétiques voire franchement laides par les riverains plaignants doit être considérée comme relevant d'une réelle nuisance sanitaire. En effet, la «pollution visuelle» de l'environnement qu'occasionnent les fermes éoliennes, avec pour corollaire la dépréciation immobilière des habitations proches pouvant aller de -10% à -40%, génère des sentiments de contrariété, d'irritation, de stress, de révolte avec toutes les conséquences psychosomatiques qui en résultent. Les éoliennes sont de plus en plus bruyantes lorsque l'on s'en rapproche et ne cessent de clignoter la nuit. La rotation des pales provoque un bruit régulier caractérisé en particulier par un claquement sourd à chaque passage d'une pale devant le mât. Ce bruit n'est pas très important mais devient vite lancinant dans une campagne où règne un certain silence. Telle la goutte d'eau, ce bruit, même léger, devient très vite insupportable, surtout la nuit. Vivre à la campagne est pour beaucoup un choix de vie, une recherche du calme, de la tranquillité, pour profiter de la nature, vivre calfeutré en permanence n'est pas le but recherché. Outre le bruit perçu qui peut-être dérangeant, les éoliennes émettent des infrasons non perceptibles par l'oreille humaine mais que le corps peut percevoir et pouvant le troubler dans son repos. C'est pour cela que l'Académie de Médecine recommande une distance minimum de 1500 mètres d'une habitation alors que la loi ne prévoit que 500 mètres. L'Académie reconnaît donc que l'éolien terrestre affecte, au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles, la qualité de vie d'une partie des riverains et donc, leur « état de complet bien-être physique, mental et social », lequel définit aujourd'hui le concept de santé selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). La présence des éoliennes sur notre territoire rural aura apporté son lot de divisions et de querelles et risque d'être vite ressentie comme une gêne que les habitants doivent supporter à la place des consommateurs finaux que sont les citadins ou encore comme le sacrifice de leur cadre de vie au profit des promoteurs privés, alors que ce même cadre de vie peut être exploité économiquement par eux-mêmes, via le tourisme, l'artisanat ou l'agriculture. N'oublions pas que les élus ayant voté l'installation d'éoliennes seront considérés par les habitants, mais aussi par toute la population des hameaux concernés, comme responsables de toutes les nuisances apportées et ceci, uniquement pour des raisons purement mercantiles. Les domaines d'exercice des pouvoirs de police du maire sont, entre autres, la santé publique.

## Les alternatives

Les parcs éoliens devraient certainement être installés de manière à permettre une maintenance facile et sur des espaces où la nature sauvage et la biodiversité sont le moins impactés possible. En effet, l'implantation d'éoliennes n'impactera pas de la même manière le paysage sur des sites dominés par une agriculture intensive ou l'industrie par exemple, elle peut même y apporter une touche de modernité. Ensuite, au regard des nombreux problèmes que posent les éoliennes actuelles (nuisances sonores et visuelles, impact sur la santé et l'environnement) et des nombreuses recherches qui portent sur le développement d'énergies éoliennes alternatives qui seraient bien mieux adaptées à notre territoire (sans pales, de dimensions plus raisonnables, situées au sol, etc.), il paraîtrait plus raisonnable de ne pas se précipiter. En voici deux exemples :

La Saphonienne est une nouvelle éolienne dépourvue du système rotatif traditionnel, les pales. Inspirée des voiles des bateaux, cette nouvelle technologie prometteuse pourrait bien transformer notre façon d'exploiter la force des vents dans le futur.

La Vortex, conçue avec des turbines d'un genre nouveau, il s'agit d'un long cône qui n'arbore aucune pale et qui exploite l'effet aérodynamique des tourbillons d'air.

Il n'est pas nécessaire de bétonner le sol pour installer une éolienne, des nouvelles générations sont totalement démontables et ne laissent alors aucune trace de leur présence.

## Un autre développement du territoire (tourisme vert, agriculture paysanne, artisanat)

Notre territoire a un réel potentiel de développement économique du tourisme vert, mais aussi de revalorisation de l'agriculture paysanne et de l'artisanat. En effet, la nature et le paysage deviennent objets de contemplation et des centres d'intérêt majeurs pour les touristes, En développant par exemple des chemins de randonnée parfaitement balisés, des panneaux d'information sur l'histoire (Tautavel, les romains, les mines, les cathares, etc.), la faune et la flore, en proposant des activités de plein air ou une station biologique, notre territoire, par sa beauté et son caractère préservé, représente un immense potentiel de découverte, tout en permettant de se reposer et de se recueillir en harmonie avec la nature. Le calme et la tranquillité deviennent de plus en plus rares et recherchés, repeupler nos villages en favorisant et accompagnant l'installation de jeunes agriculteurs souhaitant travailler en respect avec la nature, d'artistes, d'artisans et d'entrepreneurs recherchant un cadre vecteur d'inspiration, d'acteurs du tourisme vert, la création d'une station biologique, l'installation du haut-débit, le développement du projet de Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes, la candidature à l'Unesco des citadelles du Vertige, voilà des modèles de développement du territoire à organiser et sur lesquels travailler, mais qui demanderont certainement plus d'efforts et de réflexion que de laisser les promoteurs éoliens s'installer et simplement encaisser l'argent. En aucune manière une initiative aussi clivante que l'implantation d'un parc éolien ne peut être présentée comme exemple d'action pour le repeuplement, l'installation d'entreprises ou encore l'amélioration du vivre ensemble dans nos villages. Refondons notre vivre ensemble autour de grandes valeurs qui rassemblent et non autour de projets qui divisent.

## Une transition énergétique raisonnée

Sous prétexte de développement des énergies renouvelables, les éoliennes grandissent et se multiplient alors que leur intermittence nécessite des moyens annexes de production considérables. Hélas, les bénéfiques sont plutôt d'ordre financier qu'écologique, la volonté d'en installer sur un territoire à protéger comme les Hautes Corbières en est la preuve. Les amateurs de la transition énergétique version industrielle ont récupéré la tendance verte pour en faire un business juteux, alliant scandales de corruption

et conflits d'intérêts dans toute l'Europe. Ces projets restent, hélas, inscrits dans une politique européenne productiviste de libéralisation de l'énergie. Toutefois un toujours plus grand nombre de citoyens estime que cette logique doit être rompue, pour que l'énergie devienne un bien commun, dont la production et la distribution seraient gérées collectivement, dans les limites écologiques de la planète, en soutenant une production et une autonomie locale en énergie. Nous avons le choix de développer une société solidaire et responsable car la politique énergétique actuelle n'est pas une fatalité, nous pouvons en reprendre le contrôle et en faire quelque chose de mieux. De plus, ces installations ne répondent à aucun besoin supplémentaire d'électricité sur le territoire et cette énergie ne ferait qu'alimenter les territoires industrialisés et urbanisés. La France exporte actuellement 15% de son électricité, il n'y a donc aucune urgence à installer des éoliennes partout et à n'importe quel prix. Le souci premier des défenseurs de ces projets est définitivement l'argent à court terme et non la défense de l'environnement, car l'installation de parcs éoliens sur un territoire comme le notre aurait des conséquences écologiques désastreuses.

Faire des parcs éoliens intégrant les soucis paysagers et la protection de la nature : "Pas n'importe où et pas n'importe comment" devrait être le mot d'ordre, tout comme la protection de la biodiversité, des paysages et de l'esthétique de la France. Au regard des informations récoltées et des projets présentés, il paraît être une sérieuse erreur stratégique d'implanter ces machines intermittentes, ruineuses, anti écologiques à de nombreux égards, dangereuses pour la santé de ses riverains et destructrices des paysages et du patrimoine du territoire. D'autre part, miser sur l'éolien, c'est ne plus miser sur le tourisme vert, c'est donc un choix d'aménagement du territoire dont il faudrait impérativement discuter avec l'ensemble des habitants des Corbières et cela, en toute transparence, au nom du respect de la qualité de vie de nos concitoyens, au nom de la préservation de notre patrimoine et de nos paysages et au nom du vivre ensemble dans nos campagnes. Il faut impliquer démocratiquement l'ensemble de la population par des élections municipales ou consulter les habitants et citoyens en pesant véritablement le pour et le contre, et non en essayant de dissimuler le projet de centaines de machines sur les Corbières avec une consultation citoyenne pleine de bonnes intentions mais ne posant à aucun moment les questions fondamentales sur les risques ou le consentement. Cela rappelle les méthodes des promoteurs apportant des photos de simulation de nos paysages avec éoliennes, depuis des lieux où l'on ne les verrait pas.

« Ils viennent chez nous parce qu'il y a peu de population, que la terre n'est pas chère, et qu'ils pensent qu'il y aura peu d'opposition », dit Pascale Debord, présidente de l'Association de protection des bassins du Bès et de la Truyère.

***"Cela revient à se couper un bras pour toucher une rente d'invalidité !"***

Ce n'est pas par nostalgie que des habitants de la Montagne comme nous défendent leurs paysages, leur cadre de vie et de travail, c'est au contraire pour préserver des potentiels touristiques et agricoles de qualité. La modernité, c'est cela, et non céder aux intérêts financiers. En espérant que ces réflexions seront à l'origine d'une discussion sur le futur d'un territoire commun exceptionnel à préserver.

À Maisons, le 19 novembre 2017,

Kevin Jeanroy

Citoyen de Maisons-Corbières

*PS : la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) estime que les informations portant sur un projet d'installation d'un parc d'éoliennes entrent dans la catégorie des informations relatives à l'environnement. Ainsi, la communication des documents qui sont produits ou reçus par l'administration concernant ces installations obéit au régime combiné du code de l'environnement et de la loi du 17 juillet 1978, selon les dispositions les plus favorables au demandeur. La Commission étend ce principe au dossier de permis de construire du parc éolien et estime que les dispositions de l'article L. 124-2 du code de*

*l'environnement lui sont applicables, de sorte que le caractère préparatoire du dossier ne s'oppose pas à sa communication. Elle précise dans cet avis que tous les documents achevés du dossier sont communicables quand bien même l'administration considère que le dossier déposé, et dont ils font partie, est incomplet.*

#### **Sources :**

*Décret n° 2016-682 du 27 mai 2016 relatif à l'obligation d'achat et au complément de rémunération prévus aux articles L. 314-1 et L. 314-18 du code de l'énergie et complétant les dispositions du même code relatives aux appels d'offres et à la compensation des charges de service public de l'électricité*

*Décret n° 2016-691 du 28 mai 2016 définissant les listes et les caractéristiques des installations mentionnées aux articles L. 314-1, L. 314-2, L. 314-18, L. 314-19 et L.314-21 du code de l'énergie*

*L'éolien dans l'Aude, pour l'implantation raisonnée de l'éolien dans l'Aude, Code de bonne conduite :*  
[http://www.aude.gouv.fr/IMG/pdf/Code\\_de\\_bonne\\_conduite\\_pour\\_l\\_implantation\\_raisonnee\\_de\\_l\\_eolien\\_dans\\_l\\_Aude\\_cle1cc5a1.pdf](http://www.aude.gouv.fr/IMG/pdf/Code_de_bonne_conduite_pour_l_implantation_raisonnee_de_l_eolien_dans_l_Aude_cle1cc5a1.pdf)

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/pouvoirs-police-et-securite-des-services-publics-locaux>  
[http://moratoire-eolien.lpo11.fr/download/documents\\_moratoires/Position%20LPO%20Aude%20eolienne\\_moratoire.pdf](http://moratoire-eolien.lpo11.fr/download/documents_moratoires/Position%20LPO%20Aude%20eolienne_moratoire.pdf)

*Éolien : une gigantesque escroquerie :* <https://www.contrepoints.org/2014/09/27/182533-eolien-une-gigantesque-escroquerie>

*La sixième extinction animale de masse est en cours :* [http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/06/20/la-sixieme-extinction-animale-de-masse-est-en-cours\\_4658330\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/06/20/la-sixieme-extinction-animale-de-masse-est-en-cours_4658330_3244.html)

*Le problème des éoliennes , la biodiversité en danger :* <http://epaw.org/events.php?lang=fr&article=n327>

*Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique (2006) :*  
<https://developpementdurable.revues.org/2705>

Association C du Vent : <http://www.cduvent.org/index.php?menu=7&sousmenu=23>

Éolienne sans pale : La Saphonienne, éolienne du futur ? (2017) : <http://www.blog-nature-ecologie.fr/244/ecologie/eolienne-sans-pale-la-saphonienne-eolienne-du-futur/>

L'éolienne Vortex : <http://ecologie.blog.lemonde.fr/2015/05/19/bientot-des-eoliennes-sans-pales/>

Rapport de l'Académie National de Médecine sur les nuisances sanitaires des éoliennes terrestres (2017) :  
<http://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2017/05/Rapport-sur-les-éoliennes-M-Tran-ba-huy-version-3-mai-2017.pdf>

<http://chateau.guibert-les.pineaux-thorigny-eoliennes-non.over-blog.com/eoliens-eoliennes-le-bail-empyteotique.html>

Le dossier de permis de construire est communicable avant même que l'administration ait pris une décision :  
<http://epaw.org/legal.php?lang=fr&article=leg4>

Arrêt du Conseil d'Etat : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000031861294>

#### **Vidéos :**

Pièces à conviction, Eoliennes : le vent du scandale : <https://www.youtube.com/watch?v=VZQJHu2N17E>

Le scandale des éoliennes : <https://www.youtube.com/watch?v=n4pxTLjxof4>

Envoyé spécial, Mon maire ce héros - 16 novembre 2017 (France 2)  
<https://www.youtube.com/watch?v=SV36vv84Dy4>

L'invitée d'Alexandre Jardin, Michel Fournier le Maire qui a ressuscité son village (France 2) :  
<http://www.dailymotion.com/video/x3ydhan>

#### **PÉTITION POUR REFUSER LE PROJET D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE MAISONS**

**Pétition remise en main propre à Madame Patricia SUCHAUD, maire de Maisons**

Les habitants et habitantes de Maisons, signataires de cette pétition, déclarent s'opposer au projet éolien en cours sur la commune de Maisons et demandent à Madame le Maire et à ses conseillers et conseillères municipaux de stopper toutes démarches pour la réalisation de ce projet et de ne pas signer la **convention de mise à disposition avec promesse de bail en vue de la réalisation d'un parc éolien**, comme le prévoit l'ordre du jour du Conseil Municipal du 26 juillet 2017.

Fait à Maisons le 24 juillet 2017.

(34 signatures)